5 règles d'or

Pour créer et publier un booktrailer

Règle n°1

Respecter le droit d'auteur

Booktrailer

Texte

Images

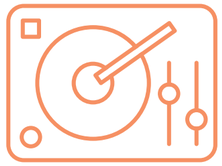

musique

Or, toute création est soumise au droit d'auteur

Qui est l'auteur?

Propriété intellectuelle

Appropriation de l'oeuvre

Internet

diffusion de l'oeuvre

Copier - coller

Plagiat et piratage

Qu'est-ce que le droit d'auteur ?

C'est le résultat d'un **compromis social**, d'un équilibre entre :

la **protection juridique** des oeuvres et la **rémunération** des auteurs

droit d'accès du public à l'**information** et la **culture**

débats entre :

-partisans de l'instauration d'un droit d'auteur (**indépendance économique, plus de liberté**) : Beaumarchais, Balzac, Victor Hugo

-ceux qui défendent une circulation plus libre des idées (= **bien commun**) pour la formation du citoyen, le progrès de l'humanité : Condorcet

Lois :

-Lois pendant Révolution Française (1791-1793) : compromis entre auteur/ éditeur et les intérêts du public

-L**a Convention de Berne** pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (9/09/1886) :

- reconnaissance internationale du droit d'auteur
- grands principes du droit d'auteur ratifiés par 10 Etats

-Loi 1992 : Protection des oeuvres écrites et orales (conférences, théâtre, oeuvres architecturales, logiciels)

Le droit d'auteur = droit moral + droit patrimonial

Le droit moral :

-**droit à la paternité** : respecter le nom et la qualité de l'auteur attachés à l'oeuvre

-**droit au respect de l'oeuvre** : une fois divilguée, elle doit rester telle que l'auteur l'a conçue (pas de dénaturation)

-durée illimitée

-Il est **imprescriptible** : ne peut pas être supprimé

=> obligation de citer l'auteur et la source dès qu'un document est rendu public (affiches, publication ENT)

Le droit patrimonial :

-permet la **rémunération** de l'auteur et la gestion de son oeuvre (vente, copie/reproduction...) pour la communiquer au public = contrat entre auteur et éditeur

-expire 70 ans après la mort de l'auteur, ensuite l'oeuvre tombe dans le domaine public

-avant la mort de l'auteur, il faut demander une autorisation

H**ors du cercle privé de la famille, le droit d'auteur s'applique**

Deux solutions pour mes productions numériques :

1- utiliser des images et des musiques libres de droit :

Domaine public :
Il n'y a plus de droit d'auteur

2- demander l'autorisation à l'auteur de l'image/musique

Règle n°2

Utiliser des images et sons libres de droit

Pour trouver des images libres de droit :

2 solutions:

1- Paramétrer ma recherche avec :

Google Images ou **Qwant images**

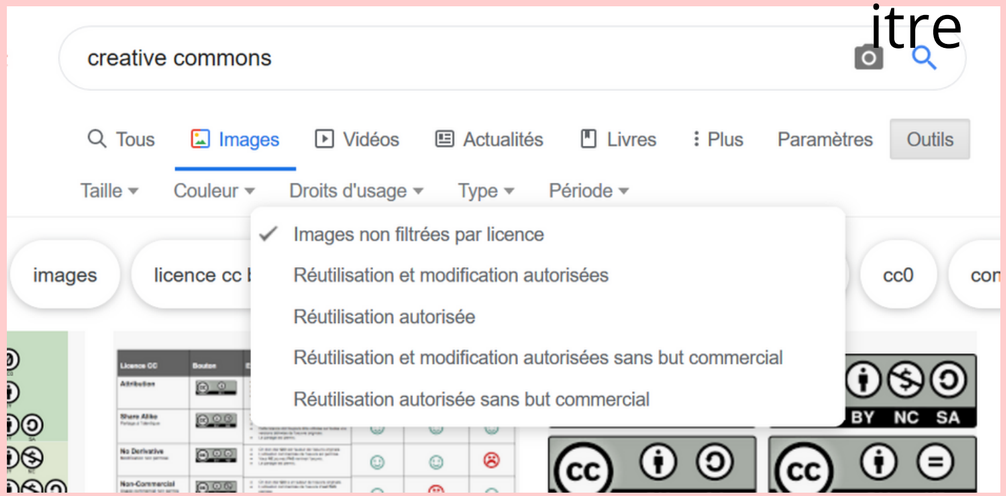

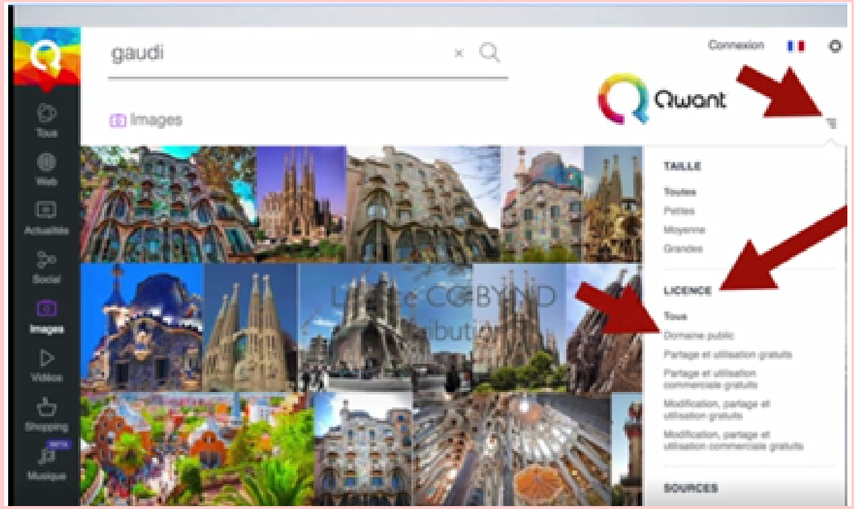

2- Utiliser des **banques d'images et de sons** libres de droit

-Un document **"Ressources libres de droit"** est disponible sur **ENT** dans l'onglet ***"Prix Méditerranée des lycéens"*** -> ***"Booktrailers 2020"***

avec des liens vers des sites, des banques d'images et de sons libres de droit

-Trouver des ressources dont l'auteur a autorisé les réutilisations dès leur création : c'est le cas dès qu'on trouve le symbole

Règle n° 3

Citer ses sources

Adresse-url du site où l'image a été sélectionnée

https://creativecommons.fr/

Références de l'oeuvre:
-le titre
-l'auteur

Règle n° 4

Protéger sa propre création

- En créant un booktrailer et en le publiant sur internet, **on devient auteur**.

- Pour la protéger, on peut utiliser une **licence Creative Commons**

Les licences Creative Commons:

-Existent depuis 2001

-Association internationale + Creative Commons France

-Compatibles avec le droit d'auteur

-Permettent aux auteurs de gérer les conditions de réutilisation et de diffusion de leurs oeuvres sur internet sans se les faire voler

Les Creative commons

Vidéo d'animation présentant les Creative commons

ac-paris.fr

https://creativecommons.fr/multimedia/

Les logos:

4 options/conditions :

(No Derivs)

(Share Alike)

(*No commercial*)

Les combinaisons :

CC**0 : Domaine public** : l'auteur renonce à tous ses droits

CC**-BY : Paternité** => Citer le nom de l'auteur est obligatoire

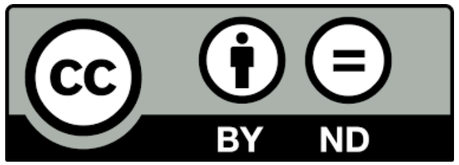

CC**-BY-ND : Parternité +** ***No Derivs*** => Pas de dérivé de l'oeuvre, pas de modification

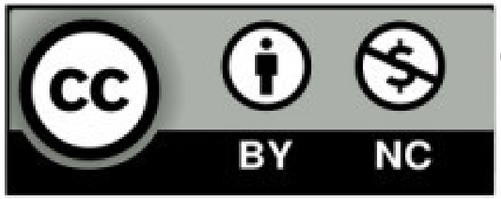

CC**-BY-NC : Paternité+** ***No Commercial*** => Pas d'utilisation commerciale

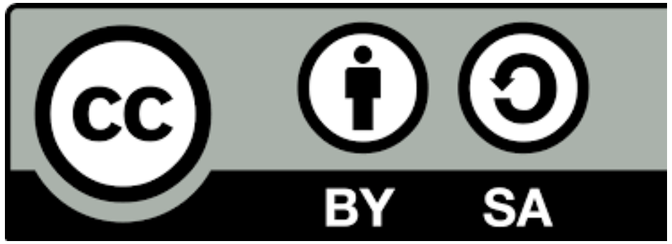

CC-**BY-SA : Paternité + Share Alike** => Partager dans les mêmes conditions, sous la même licence CC

CC-**BY-NC-SA** : Paternité + pas d'utilisation commerciale + Partager sous la même licence

CC-**BY-NC-ND** : Paternité + pas d'utilisation commerciale + pas de modification de l'oeuvre

Règle n°5

Signer sa propre création

M. Slezak - Lycée Gabriel Fauré

Sources:

PIERRAT, Emmanuel, NEAUD, Fabrice. *Le droit d'auteur*. Les Editions du Lombard, 2016. 72 p. La petite bédéthèque des savoirs.

https://creativecommons.fr/

https://eduscol.education.fr/internet-responsable/se-documenter-publier/produire-et-publier-ses-propres-contenus/les-droits-des-auteurs.html

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1322372/le-droit-d-auteur